



## Création d'entreprise et congé parental à temps partiel

Par **Vaness93**, le **26/12/2017** à **22:14**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité. A l'issue de celui-ci je souhaite reprendre mon activité professionnelle à 80 % et donc de bénéficier d'un congé parental à temps partiel. Cependant je souhaite, en parallèle, créer une SARL, le congé parentale à temps partiel est il compatible avec cela ?

Merci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **27/12/2017** à **02:42**

Bonjour

l'article L1225-53 du code du travail dispose que :

[citation]Le salarié en congé parental d'éducation ou qui travaille à temps partiel pour élever un enfant ne peut exercer par ailleurs **[s]aucune activité professionnelle[/s]** autre que les activités d'assistance maternelle définies par le titre II du livre IV du code de l'action sociale et des familles.[/citation]

Par conséquent il n'est pas possible de créer une entreprise pendant un congé parental

d'éducation à temps partiel.

Restant à votre disposition